



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Information et protection des consommateurs

Question écrite n° 14295

Texte de la question

M Jean-Yves Gateaud attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, sur le congé représentation des cadres de l'union fédérale des consommateurs appelés à siéger dans diverses instances. En effet, ces cadres bénévoles, qui sont désignés pour défendre l'intérêt des consommateurs, n'ont d'autre solution que de s'absenter à leurs frais et aux risques et périls de leur travail, puisque les réunions ont lieu pendant les heures ouvrables. Or, le législateur a déjà en partie résolu cette question pour d'autres associations. Ainsi, les associations familiales peuvent bénéficier en vertu de la loi no 86-76 du 17 janvier 1986 (art 9-11) d'un congé représentation proche de celui des représentants des syndicats. En conséquence, il lui demande si cette disposition pourrait être étendue aux associations de consommateurs qui pourraient ainsi mieux faire face à leur mission et jouer leur rôle dans la vie économique.

Texte de la réponse

Reponse. - Par la loi no 86-76 du 17 janvier 1986, le législateur a donné la possibilité aux membres des associations familiales de bénéficier d'un congé représentation, comme cela était déjà le cas pour les organisations syndicales. La majeure partie des associations nationales agréées pour agir en justice au nom des consommateurs sont des associations familiales ou d'origine syndicale et peuvent donc, sous certaines conditions, bénéficier des congés représentation. Seules les associations strictement consumeristes ne peuvent se prévaloir d'un tel régime légal. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat chargé de la consommation a saisi le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge des questions relatives à l'économie sociale de ce problème. Celui-ci vient de créer un groupe de travail au sein duquel cette question pourra être évoquée. Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation sera très attentif aux conclusions qui seront tirées de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Gateaud Jean-Yves](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14295

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2618